

DEMANDE DE MODIFICATION

Enregistrement

N° :

Date :

Réservé à l'afcen

- Adresser l'original à : **afcen** TOUR AREVA, 92084 PARIS LA DÉFENSE
- Voir notice explicative au dos

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR :

Société :

Date de la demande :

Nom du demandeur :

Signature du demandeur :

Adresse du demandeur :

Tél :

Référence de la demande ou de l'envoi ⁽¹⁾ :TEXTE CONCERNÉ : RCC-M Edition ⁽²⁾

Paragraphe :

Demande correspondant
à une anomalie ⁽³⁾non
oui

Matériel concerné :

Affaire :

N° de fiche de fiche d'anomalie :

TEXTE modifié ⁽⁴⁾ complémentaire ⁽⁴⁾ proposé :JUSTIFICATION DE LA DEMANDE ⁽⁵⁾ :

A

- Le RCC-M évolue par voie de fiches de modification instruites et gérées par l'AFCEM. Quel que soit le demandeur de ces modifications, cette procédure est totalement distincte de l'application des dispositions contractuelles liant clients et fournisseurs.
- La demande de modification doit être formulée sur le présent imprimé et être adressée dans tous les cas par l'émetteur, au Secrétariat Général de l'AFCEM dont l'adresse est indiquée au recto.

Cette demande doit être accompagnée des justificatifs appropriés.

Il est recommandé qu'avant émission de telles demandes, il soit procédé à une lecture attentive du RCC-M et à un examen technique préalable, afin d'éviter l'émission de demandes inutiles.

L'émetteur d'une demande doit, d'autre part, préciser si l'établissement de cette demande est consécutive ou non au constat d'une non conformité au RCC-M (voir en A 2400 l'ensemble des dispositions à prendre).

- L'AFCEM enregistre la demande et en assure l'instruction. La réponse apportée (refus ou établissement d'une fiche de modification) est transmise au demandeur directement par le Secrétariat Général de l'AFCEM.

B

NOTA:

- (1) Cette référence interne propre au demandeur est à rappeler dans les correspondances ultérieures avec l'AFCEM.

Cette information est indispensable à l'AFCEM pour renseigner le système de gestion des demandes de modification, et répondre dans les meilleures conditions aux questions susceptibles d'être posées par le demandeur pendant le déroulement de l'instruction par l'AFCEM.

- (2) Indiquer de façon précise le texte de base utilisé (date de l'édition et, le cas échéant, modificatifs et/ou fiches de modification incluses).
- (3) Indiquer la référence de la fiche d'anomalie ouverte dans le cadre de l'organisation de la qualité mise en place pour vérifier la bonne application du RCC-M aux matériels. Par ailleurs, nous vous remercions par avance de nous signaler par écrit toute anomalie (coquille, erreur d'impression...) que vous pourriez détecter dans le RCC-M. Ce type "d'anomalie" n'est pas visé par la présente rubrique.
- (4) Rayer la mention inutile.
- (5) Le cas échéant, rappeler les références des documents justificatifs joints à la demande.